



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

## Séance du mardi 19 décembre 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

**Date de la convocation**  
11 décembre 2017

**Date d'affichage**  
11 décembre 2017

**Objet de la délibération**  
*Direction des affaires  
générales – Secrétariat de la  
direction générale – Avenant  
n°1 au règlement intérieur  
du conseil municipal –  
Dématérialisation des  
dossiers du conseil  
municipal aux conseillers  
municipaux.*

Vote pour à l'unanimité

**POUR : 32**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf décembre deux mille dix-sept, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, BOUBEKER Patrick, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, BESSET Monique, LAUNAY Michel, SOLDANO Florence, CHEVROT Régis, LUNGERI Carine, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, LACOURTE Gérard, MAESTRACCI Sylvie

**Procurations :**

Aucune

**Absents :**

MANDON-BONHOMME Céline

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

L'article 2121-10 du C.G.C.T. prévoit, pour les Conseils Municipaux, que la convocation est adressée par écrit, sous quelque forme que ce soit, au domicile des conseillers municipaux, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse.

Cette disposition permet la transmission des convocations non seulement sur support papier mais aussi sous forme dématérialisée, afin de bénéficier des avancées technologiques.

La capacité d'utiliser internet n'étant pas généralisée, il paraît essentiel de permettre à tous les élus communaux d'être convoqués dans les formes qui leur sont accessibles.

M. le Maire propose de dématérialiser, quand cela est possible, les convocations, ordres du jour, notes de synthèse, annexes,.... La forme de l'envoi sera fixée au vu du formulaire adressé, complété et signé par chaque conseiller municipal. Cette disposition permet de bénéficier des avancées technologiques, de réduire la quantité de photocopies et de conforter la politique communale de développement durable.

Les Conseillers Municipaux qui optent pour un envoi des convocations, ordres du jour, notes de synthèse et annexes... sous forme dématérialisée, recevront ces documents à l'adresse mail dûment mentionnée par écrit, daté et signé par eux.

Il sera demandé, lors de l'envoi des convocations notamment, un accusé de réception. Une réponse devra être faite par l' élu, par retour du mail envoyé par la commune. Sans réponse de ce type, la mairie contactera l' élu par téléphone, afin de vérifier la bonne réception des convocations.

Les Conseillers Municipaux qui choisissent l' envoi des convocations, ordres du jour, notes de synthèse et annexes... par voie postale, recevront ces documents à leur domicile, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse.

Une clé USB sera fournie à chaque élu qui aura fait le choix de la dématérialisation.

\*\*\*\*\*

**VU** la Loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales,

**VU** le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-13, L.2121-13-1,

**VU** LE CHAPITRE PREMIER, article 2 du règlement intérieur du conseil municipal adopté lors du conseil municipal du 18 septembre 2014,

**CONSIDERANT** la volonté de la commune de poursuivre sa démarche de dématérialisation des procédures communales et sa démarche de modernisation de l'administration.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **APPROUVE** le projet de dématérialisation et la mise à disposition d'une tablette pendant le conseil municipal et d'une clé USB à chaque conseiller municipal ainsi qu'aux services assistant aux conseils municipaux,
- **APPROUVE** la procédure d'envoi des dossiers du conseil municipal (convocations, dossiers...) aux élus.
- **ADOPTE** les termes de l'attestation, ci-annexée, qui sera remplie et signée par chacun des membres du conseil municipal acceptant de recevoir de manière dématérialisée l'ensemble des documents concernant le conseil municipal, les commissions municipales et, le cas échéant, d'autres instances municipales
- **DECIDE** que les conseillers municipaux qui optent pour un envoi des convocations, ordres du jour, notes de synthèse et annexes, .... sous forme dématérialisée, recevront ces documents à l'adresse mail dûment mentionnée par écrit, daté et signé par eux. Un accusé de réception devra être fait par l' élu, par retour du mail envoyé par la commune. Sans réponse la mairie contactera l' élu par téléphone, afin de vérifier la bonne réception des convocations.









VILLE DE SOLLIES-PONT

DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES

DIRECTION  
GENERAL DES  
SERVICES

## ATTESTATION

Objet :

Adhésion à l'envoi dématérialisé des convocations aux séances du conseil municipal, des commissions municipales, et, le cas échéant, d'autres instances municipales

N° départ :

Suivi par :

V/Réf :

P.J :

Je soussigné (e) .....

- accepte de recevoir par voie dématérialisée les convocations aux séances du conseil municipal, des commissions municipales, et le cas échéant, d'autres instances municipales, ainsi que tous les documents afférents aux affaires mises à l'ordre du jour desdites séances (ordres du jour, rapports, projets de délibérations, annexes...).
- renonce, de ce fait, à demander au service en charge de la gestion du conseil municipal une version papier des documents susvisés.
- m'engage, de ce fait, à ne demander à quiconque à ce que des impressions papier soient effectuées par les imprimantes de la commune.
- demande à ce que les envois dématérialisés me soient adressés à l'adresse électronique suivante :  
.....@.....
- m'engage à utiliser en séance le matériel informatique mis à ma disposition par la commune, chargé pour permettre la lecture des documents dématérialisés.
- déclare disposer d'un accès internet personnel me permettant d'avoir accès aux documents dématérialisés ou m'engage à en souscrire un à titre personnel.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

